

Décision

Générale

colonial

Décision n° 67-407-1930 Reclassements.

n° 67-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

TEXTE INTÉGRAL

1er octobre 1930, M chirouze (raymond) cominis des postes et télégraphes (cadre métropolitain), est remis à la disposition de son administration d'origine, Cet agent prendra passage sur le paquebot de la compagnie des Messageries maritimes attendu à Djibouti vers le 3 octobre 1930. M. Chirouze, qui cotptera au 3 octobre 1930 seize mois de séjour ininterrompu dans la colonie, jouira d'un congé administratit de quatre mois, valable à compter du jour de son débarquement à Marseille, à l'expiration du quel il sera réintégré dans le cadre de la métropole.